

## Avis de consultation

### Projet de Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport

**Le 19 août 2011**

#### Introduction

Le présent avis décrit les modifications que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), à l'exception de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, se proposent d'apporter au *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*. Les autorités participantes (ou « nous ») publient un projet de *Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « projet de modification ») pour une période de consultation de 60 jours.

Le projet de modification est corrélatif aux textes suivants :

- le projet de *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* (le « projet de Règlement 23-103 ») publié le 8 avril 2011;
- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le « projet de modification du Règlement 21-101 ») publié le 18 mars 2011.

Les modifications prévues par le projet de modification entreront en vigueur à des dates différentes correspondant aux dates d'entrée en vigueur des projets réglementaires auxquels elles se rapportent.

À l'heure actuelle, le régime de passeport s'applique à certaines dispositions du Règlement 21-101. Le projet de modification aurait pour effet d'étendre l'application du régime à certaines nouvelles dispositions du projet de Règlement 23-103 ainsi qu'aux dispositions pertinentes du projet de modification du Règlement 21-101.

#### Objet du projet de modification

Le projet de modification vise à maintenir l'application du régime de passeport aux obligations pertinentes en matière de structure du marché.

#### Coûts et avantages prévus

Nous nous attendons à ce que le projet de modification maintienne l'efficacité du régime de passeport. À notre avis, il n'entraînera pas de nouveaux coûts.

#### Consultation

Nous invitons les intéressés à formuler des commentaires sur le projet de modification découlant du projet de Règlement 23-103 et du projet de modification du Règlement 21-101.

#### Autres solutions envisagées

Étant donné que le régime de passeport fonctionne bien, nous n'avons envisagé aucune autre solution.

#### Documents non publiés

Pour rédiger le projet de modification, nous n'avons utilisé aucune étude ni aucun rapport ou document écrit importants non publiés.

### **Avis locaux**

Dans certains territoires, d'autres renseignements exigés par la législation en valeurs mobilières locale sont publiés en annexe A du présent avis.

### **Territoires participants**

Le projet de modification est une initiative de tous les membres des ACVM, à l'exception de l'Ontario. Chacun d'eux, sauf l'Ontario, adopterait le projet de modification sous forme de règle, de règlement ou de règlement de la commission.

### **Transmission des commentaires**

Veillez transmettre vos commentaires par écrit au plus tard le **20 octobre 2011**.

Prrière d'adresser vos commentaires aux membres suivants des ACVM :

Alberta Securities Commission  
 Autorité des marchés financiers  
 British Columbia Securities Commission  
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
 Nova Scotia Securities Commission  
 Registrar of Securities, Île-du-Prince-Édouard  
 Saskatchewan Financial Services Commission  
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador  
 Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut  
 Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest  
 Surintendant des valeurs mobilières, Yukon

Il n'est pas nécessaire d'envoyer vos commentaires à tous les membres des ACVM. Veuillez ne les envoyer qu'aux adresses suivantes et ils seront distribués aux autres membres.

M<sup>c</sup> Anne-Marie Beaudoin  
 Secrétaire de l'Autorité  
 Autorité des marchés financiers  
 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
 C.P. 246, tour de la Bourse  
 Montréal (Québec) H4Z 1G3  
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Meg Tassie  
 British Columbia Securities Commission  
 P.O. Box 10142, Pacific Centre  
 701 West Georgia Street  
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2  
 Télécopieur : 604-899-6819  
 Courriel : mtassie@bcsc.bc.ca

Si vous n'envoyez pas vos commentaires par courriel, veuillez envoyer un CD-ROM les contenant, en format Word.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

**Questions**

Prière d'adresser vos questions sur les modifications corrélatives au projet de Règlement 23-103 à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert  
 Autorité des marchés financiers  
 514-395-0337, poste 4358  
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette  
 Autorité des marchés financiers  
 514-395-0337, poste 4356  
 elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Meg Tassie  
 British Columbia Securities Commission  
 604-899-6819  
 mtassie@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner  
 Alberta Securities Commission  
 403-355-3889  
 lorenz.berner@asc.ca

Prière d'adresser vos questions sur les modifications corrélatives au projet de modification du Règlement 21-101 à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert  
 Autorité des marchés financiers  
 514-395-0337, poste 4358  
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette  
 Autorité des marchés financiers  
 514-395-0337, poste 4356  
 elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Michael Brady  
 British Columbia Securities Commission  
 604-899-6561  
 mbrady@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner  
 Alberta Securities Commission  
 403-355-3889  
 lorenz.berner@asc.ca

Jason Alcorn  
 Commission des valeurs mobilières du  
 Nouveau-Brunswick  
 506-643-7857  
 jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Doug Brown  
 Commission des valeurs mobilières du  
 Manitoba  
 204-945-0605  
 doug.brown@gov.mb.ca